



ATELIER

WORLD-CAFÉ #3 PIA

Passeport de participation

6 juillet 2024

Déroulement de l'atelier

Cet atelier vise le partage de faits, des différentes expériences et des opinions en lien avec l'aménagement durable de la ville de Baie d'Urfé. Vous êtes invités à participer en exprimant vos convictions, le fond de votre pensée et vos meilleures idées. Cependant, vous devez le faire dans le respect de l'autre.

L'objectif général de la démarche est la suivante :

- Impliquer les citoyens dans la validation et l'enrichissement du projet de règlement sur les PIIA concernant ses objectifs et critères selon les secteurs et les thématiques;

HEURE	DÉROULEMENT
9 h	Accueil des participants
9 h 30	Mot d'ouverture
9 h 35	Mots de bienvenue
9 h 40	Présentation du déroulement de la journée
9 h 45	Partager de l'information sur la démarche et les résultats préliminaire (World Café #1 et #2) – synthèse
9 h 55	Qu'est-ce qu'un PIIA?
10 h 10	Présentation sommaire du règlement sur les PIIA en vigueur
10 h 20	Activité brise-glace
10 h 30	Présentation des secteurs de PIIA
10 h 40	Consigne et réalisation de l'exercice de validation des objectifs généraux et par secteur
11 h 40	Plénière finale et retour sur l'activité et présentation du résultat de l'activité brise-glace
11 h 50	Prochaines étapes de la démarche
11 h 55	Mot de clôture

Aide-mémoire

Qu'est-ce qu'un PIIA ?

Un PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) est une approche flexible d'évaluation des projets qui repose sur des critères plutôt que sur des normes rigides. Cette méthode permet d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale d'un projet dans son quartier.

Pourquoi un PIIA à l'ensemble de la ville de Baie d'Urfé ?

- Assurer une insertion sensible de nouveaux bâtiments dans le cadre bâti existant
- Minimiser l'impact des projets d'agrandissements et nouvelles constructions dans leurs insertions
- Assurer un aménagement durable et identitaire à Baie d'Urfé
- Protéger et mettre en valeur des secteurs ou des bâtiments patrimoniaux
- Assurer une intégration architecturale concernant l'architecture et ses caractéristiques ainsi que sa volumétrie

Retour la démarche d'élaboration du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Étape 1 : Démarrer « révision du plan d'urbanisme » (19 novembre 2022)

La Ville de Baie-D'Urfé a organisé une activité de participation citoyenne le 19 novembre 2022, dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme, réunissant 41 citoyens. L'atelier a duré deux heures et demie, durant lesquelles les participants ont discuté de trois thématiques principales :

1. Le cadre bâti et le paysage
2. L'environnement et le verdissement
3. La mobilité durable.

Les échanges ont porté sur l'intégration architecturale des nouvelles constructions, la préservation des espaces verts et la plantation d'arbres, ainsi que l'amélioration de la mobilité active sur le territoire. Les discussions ont également inclus des suggestions pour améliorer l'environnement urbain, telles que la limitation des surfaces imperméables et l'encouragement des bâtiments écoresponsables.

Les participants ont proposé diverses idées pour chaque thématique abordée. Pour le cadre bâti, ils ont suggéré de clarifier les objectifs architecturaux et de limiter la superficie imperméable. En ce qui concerne l'environnement, ils ont recommandé de renforcer les exigences de plantation et de mettre en place un plan de biodiversité. Pour la mobilité durable, des propositions comme l'ajout de passages piétons, la sécurisation des intersections dangereuses, et l'amélioration de la connectivité des sentiers ont été discutées.

Étape 2 : Contextualiser « remue-méninges sur les règlements normatifs » (18 mars 2023)

La Ville de Baie-D'Urfé a organisé une activité de participation citoyenne le 18 mars 2023, au gymnase de l'École internationale allemande Alexander von Humboldt, réunissant 85 citoyens. La séance de trois heures et demie, divisée en quatre sections, a débuté par des discours de bienvenue du directeur général et de la mairesse, suivis de la présentation de la firme APUR et des règlements en cours de modification. Les discussions thématiques ont abordé des sujets tels que le verdissement urbain, la gestion des eaux pluviales, l'intégration des nouvelles constructions et divers enjeux urbanistiques. Les participants ont échangé leurs idées et propositions, dont les résultats ont été enregistrés et publiés sur le site Web de la ville.

Les propositions abordées comprenaient plusieurs suggestions, dont les suivantes :

1. Améliorer la canopée urbaine;
2. Augmenter les espaces perméables
3. Végétaliser les aires de stationnement
4. Adapter les toits pour lutter contre les îlots de chaleur.
5. La gestion des eaux pluviales
6. L'alignement et de l'implantation des nouvelles constructions
7. La durabilité des bâtiments
8. Maintenir une harmonie au sein du cadre bâti

Étape 3 : Valider « Validation des secteurs, objectifs et critères du projet de PIIA » (6 Juillet 2024)

Cet atelier a pour but de valider les secteurs et objectifs du projet de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale). Cet événement s'inscrit dans la continuité et est inspirée des consultations précédentes World Café #1 et #2, visant à intégrer les suggestions et préoccupations des citoyens dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme et du remue-méninge sur les règlements normatifs.

Les citoyens auront l'opportunité d'exprimer leurs opinions et de contribuer activement à la définition des objectifs du PIIA, assurant ainsi que le projet reflète les besoins et les aspirations de la communauté. Les résultats de cette consultation seront compilés et publiés sur le site Web de la ville, offrant une transparence totale sur les décisions prises.

Étape 4 : Décider (automne 2024)

Produire un compte-rendu de l'évènement du World Cafe pour synthétiser l'ensemble des commentaires et suggestions qui auront été soulevées. L'ensemble des documents et enregistrement seront disponibles ultérieurement sur le site internet de la Ville.

Procéder à l'adoption des divers règlements et consultations publique prévues en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Atelier participatif : Validation des objectifs généraux et par secteur

Activité 1 : Validation des objectifs généraux applicables à l'ensemble des secteurs

Liste des objectifs généraux :

Dispositions relatives au nivellement des terrains et à l'aménagement de site

1. Les interventions projetées doivent respecter la topographie du milieu afin de minimiser les travaux de déblais/remblais. Dans la mesure du possible, l'implantation des bâtiments s'effectue parallèlement par rapport aux courbes de niveau.
2. La pente prévue d'un talus nécessaire à la construction de bâtiment doit se rapprocher de la pente naturelle du terrain tout en limitant le déboisement requis et ce en relation avec le niveau des terrains avoisinants.

Dispositions relatives à la nappe phréatiques et gestion de l'eau

1. Éviter toute construction et excavation sous les nappes phréatiques, afin de prévenir la contamination et la perturbation de ces ressources en eau et favoriser la mise en place de systèmes de gestion des eaux de surface pour empêcher le pompage de l'eau dans les fossés et sur les terrains, réduisant ainsi le risque de perturbation des nappes phréatiques.
2. Assurer une gestion des eaux de pluie sur place pour minimiser le ruissellement et réduire la charge sur les systèmes de drainage municipaux et encourager l'utilisation de techniques d'infiltration et de retenue des eaux pluviales, telles que les jardins de pluie, les tranchées d'infiltration et les toits verts, pour augmenter l'infiltration naturelle et réduire le débit de pointe des eaux de pluie.
3. Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution par les eaux de ruissellement grâce à des dispositifs de traitement tels que les bassins de décantation, les zones humides artificielles et les séparateurs hydrodynamiques.
4. Favoriser les pratiques qui augmentent la recharge des nappes phréatiques, telles que les systèmes de drainage à infiltration lente et les aires perméables.

Dispositions relatives à la protection des arbres

1. Assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine arboricole dans le concept d'aménager paysager et l'implantation des nouvelles constructions principales et accessoires.
2. Augmenter le couvert végétal et réduire les surfaces minéralisées dans une optique de verdissement et de rehaussement de la qualité visuelle du terrain.
3. Éviter le nivellement, le creusage de tranchées et la compaction du sol dans la zone du système racinaire.

Dispositions relatives à l'éclairage extérieur

1. Favoriser l'installation de lumière extérieure sous la ligne d'horizon (Promote the installation of outdoor light below the skyline)

Dispositions relatives aux stationnement durable

1. Favoriser le verdissement et la perméabilité des espaces de stationnement afin de réduire l'impact environnemental des stationnements

Activité 2 : Validation des objectifs par secteur

Secteur résidentiel

Les objectifs généraux visés pour le secteur visé sont les suivants :

1. Préserver la superficie et la forme typique des lots
2. Protéger les acquis en matière de paysage naturel et plus particulièrement dans les alignements d'arbres en cour avant
3. Préserver les alignements de construction, tant sur le plan des aménagements paysagers que des constructions
4. Proposer des interventions de qualité, tant sur le plan architectural que de l'aménagement des terrains
5. Assurer une harmonie du cadre bâti, tant sur le plan de la volumétrie que sur l'architecture
6. Augmenter le verdissement des terrains et la perméabilité des sols

Secteur Multirésidentiel

Les objectifs généraux visés pour le secteur visé sont les suivants :

1. Assurer une intégration en transition des typologies résidentielles de plus forte densité avec celles de plus faible densité à proximité ;
2. Définir un traitement architecturale distinctive et de qualité s'harmonisant au cadre bâti de Baie-D'Urfé ;
3. Insérer les nouvelles constructions et les aménagements sur le site de manière à préserver les arbres matures d'intérêt ;
4. Assurer que les projets d'implantation et d'intégration architecturale contribuent à améliorer la qualité de vie des résidents ;
5. Protéger le paysage naturel tout en augmentant le verdissement du site.

Secteur résidentiel Lakeshore

Les objectifs généraux visés pour le secteur visé sont les suivants :

1. Proposer une architecture de très grande qualité adaptée à son lieu d'insertion ;
2. Encourager la présence d'une végétation généreuse qui met en valeur les bâtiments et le paysage naturel ;
3. Protéger les acquis en matière de paysage naturel et plus particulière dans les arbres matures et de gros calibres ;
4. Préserver des lots dont les dimensions et les formes sont similaires à celles des terrains voisins pour les terrains au sud du chemin Lakeshore.

Charte de participation

Cet atelier vise le partage de faits, des différentes expériences et des opinions en lien avec l'aménagement durable de la ville de Baie d'Urfé. Vous êtes invités à participer en exprimant vos convictions, le fond de votre pensée et vos meilleures idées. Cependant, vous devez le faire dans le respect de l'autre.

Ainsi, on vous invite à :

1. Être bref et direct

Exprimez votre opinion le plus clairement et succinctement possible afin que d'autres puissent avoir le temps de s'exprimer.

2. Attaquer les idées et non les personnes!

Écoutez respectueusement l'opinion des autres. Si vous n'êtes pas d'accord, vous avez le droit de le dire tout en faisant preuve de politesse.

3. Oser prendre la parole, vous ouvrir à la diversité

Vous avez une part de responsabilité dans le succès des activités. Réagissez quand on vous le demande et ayez l'ouverture d'esprit nécessaire pour entendre des idées qui ne sont pas les vôtres.

4. Maintenir votre attention sur la personne qui s'exprime

Évitez les discussions ou les commentaires avec les personnes voisines, car cela nuit à l'écoute et la compréhension des interventions.

5. Faire preuve de ponctualité et respecter votre choix d'activité

Rendez-vous à l'heure aux activités que vous avez choisies. Si vous arrivez en retard, faites preuve de discrétion. Ne vous promenez pas d'une salle à l'autre pendant une même plage horaire.

